



03

Mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo en Europe



Résumé analytique

Historique

- 1. En janvier 2005, à l'occasion de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, 168 pays ont adopté le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, un programme d'action ambitieux pour réduire considérablement les risques de catastrophe¹.
- 2. La surveillance et l'établissement de rapports sur les progrès constituent une caractéristique essentielle du Cadre d'action de Hyogo. La responsabilité pour la surveillance et l'établissement de rapports est affectée principalement aux gouvernements et est assortie de conditions particulières, notamment la préparation d'évaluations nationales de référence, de résumés et d'examens réguliers des progrès, et de rapports sur les progrès accomplis en matière de réduction des risques dans le cadre d'autres politiques telles que les objectifs du Millénaire pour le développement. Les autres obligations incluent également la participation aux évaluations régionales². Des responsabilités d'établissement de rapports ont également été affectées aux organisations et institutions régionales, aux organisations internationales, aux systèmes de l'UNISDR (Stratégie internationale de prévention des catastrophes).
- 3. Conformément au processus de monitorage et d'établissement de rapports du Cadre d'action de Hyogo, des rapports ont été établis en amont de la première session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue en mai 2007 à Genève, en Suisse, et couvrait la période 2005-2006. Cette session avait pour objet d'informer toutes les parties prenantes sur les progrès accomplis depuis la soumission des derniers rapports principaux associés à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes de janvier 2005. Ces rapports (disponibles sur le site Internet PreventionWeb: http://www.preventionweb.net/english/hyogo/GP) identifiaient les tendances et les particularités des catastrophes et des risques de catastrophe au niveau mondial en s'appuyant sur des données issues des derniers rapports mondiaux et régionaux et des progrès accomplis par les pays et les organisations en matière de réduction des risques et de mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.

Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes : http://www.unisdr.org/hfa

Compte-rendu sur les risques de catastrophe et les progrès en matière de réduction des risques, UNISDR/GP/2007/2, http://www.preventionweb.net/globalplatform

- 4. Afin de poursuivre le processus de monitorage et d'établissement de rapports du Cadre d'action de Hyogo, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies a mis en place un processus méthodique incluant une exigence d'établissement de rapport communiquée en janvier 2007 aux différents centres de liaison du Cadre d'action de Hyogo (et aux Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève), assorti de directives relatives à l'établissement de rapports portant sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. De manière à assurer un suivi, à des fins d'ordonnance méthodique des données et des évaluations, et des examens des progrès au niveau national, un outil de surveillance et d'examen en ligne le « HFA Monitor » a été mis à la disposition des pays.
- 5. Les résumés de ces rapports ont permis d'étayer la préparation du « Rapport d'évaluation mondial » (de septembre à décembre 2008). Ce rapport, coordonné par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies, a pour objet d'opérer un important bilan mondial des tendances de la fréquence et des risques de catastrophe et des progrès en matière de réduction des risques de catastrophe. Le « Rapport d'évaluation mondial » a été publié en mai 2009³.
- 6. Il est à noter qu'un grand nombre de gouvernements expriment déjà leur inquiétude quant à la charge que représente la surveillance et l'établissement de rapports relatifs aux nombreux accords et conventions auxquels ils participent, tout en reconnaissant que ce processus pourra aider les pays à identifier clairement les lacunes et les problèmes à résoudre. Les initiatives prises actuellement pour instaurer un processus commun et méthodique d'établissement de rapports sur la réduction des risques de catastrophe, avec un cycle annuel de demandes de rapport et des bases de données électroniques donnant accès à des informations, permettront de simplifier et de réduire les exigences. Néanmoins, il apparaît nécessaire de poursuivre les études et le dialogue afin de garantir l'efficience et la viabilité des rapports aux niveaux national, régional et international.

Objectifs

7. Le présent document est un résumé du rapport« Mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo en Europe : progrès et problèmes »⁴, dont le principal objectif est d'informer sur les résultats obtenus, les progrès accomplis et les tendances clés se rapportant à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo aux niveaux national et régional en Europe de 2007 à 2009, identifiés par les partenaires.

Réunion des plates-formes nationales européennes et des centres de liaison du Cadre d'action de Hyogo pour la réduction des risques de catastrophe, 24/25 avril 2008, http://www.preventionweb.net/english/professional/trainingsevents/events/v.php?id=1896

⁴ L'intégralité du rapport est disponible sur: http://www.unisdr.org/europe/publications/v.php?id=9452

- 8. Les valeurs ajoutées suivantes dans le monitorage des progrès ont été identifiées⁵:
 - a) surveiller les progrès relatifs aux résultats obtenus, développer la résilience face aux catastrophes et identifier les lacunes et les ressources nécessaires en relation avec les programmes et les initiatives,
 - b) encourager la collaboration et la coopération étroite parmi les acteurs nationaux et parmi/avec les organisations régionales,
 - c) stimuler les échanges et les activités avec les entités internationales,
 - d) améliorer la visibilité des pays sur la scène mondiale,
 - e) mettre en commun les bonnes pratiques/enseignements tirés entre les acteurs nationaux et les autres pays susceptibles de prendre des initiatives similaires, et
 - f) accéder aux possibilités constantes offertes par l'outil en ligne « HFA Monitor ».
- 9. Étant donné que la charge prépondérante de mettre en œuvre des mesures de réduction des risques de catastrophe et de surveiller et d'établir des rapports sur leurs progrès revient aux États, les systèmes ISDR et UNISDR centrent leurs efforts sur le soutien aux initiatives nationales aux fins d'atteindre ces objectifs, en plus de regrouper des informations à des fins internationales.

Méthodologie

- 10. La présente étude s'appuie sur un examen des rapports fournis par les acteurs régionaux et nationaux grâce à l'outil de surveillance HFA Monitor, conçu et coordonné par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies et hébergé en ligne sur le site PreventionWeb. D'autres informations et rapports ont également été consultés et rendus accessibles par des sources comme le site Internet de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies et les partenaires du système de l'ISDR et d'autres acteurs⁶. Étant donné que les informations accessibles concernent seulement certains pays de la région européenne, le présent rapport produit uniquement un compte-rendu partiel, donc indicatif, des progrès accomplis.
- 11. Sur les 34⁷ autorités nationales/Centres de liaison du Cadre d'action de Hyogo inclus dans l'outil HFA Monitor pour l'Europe, 17 ont soumis leur rapport, dont 16 ont utilisé le dispositif de monitorage en ligne. Les pays ayant utilisé le système de monitorage en ligne sont les suivants: Arménie, Bulgarie, Croatie, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Allemagne, Italie, République de Monténégro, Norvège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni. Le dix-septième pays à soumettre son rapport, la Hongrie, a transmis sa réponse au moyen d'un format différent. Plusieurs pays et partenaires ont obtenu l'autorisation de soumettre leurs rapports à une date ultérieure.

Réunion des plates-formes nationales européennes et des centres de liaison du Cadre d'action de Hyogo pour la réduction des risques de catastrophe, 24-25 avril 2008, http://www.preventionweb.net/english/professional/trainings-events/events/v.php?id=1896

Reportez-vous à l'Annexe I pour consulter la liste complète des acteurs.

⁷ En mai 2009, 2 pays sur 34 n'avaient toujours pas officiellement signalé à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies leur nomination en qualité de Centres de liaison du Cadre d'action de Hyogo, mais, en pratique et en raison de leur existence et de leur fonctionnement, ils sont pris en compte dans le présent rapport.

- 12. Les organisations et initiatives régionales ayant fourni des informations sont les suivantes : le Conseil de l'Europe (Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs), la Commission européenne, le Forum pour la prévention des catastrophes en Europe centrale (CEUDIP), l'Initiative de prévention et de préparation aux catastrophes pour l'Europe du Sud-Est (DPPI SEE), le Conseil de coopération régionale en Europe du Sud-Est (RCC SEE) et un Réseau européen de plates-formes nationales⁸.
- 13. Ce rapport propose des aperçus clés pour la conception et de la mise en pratique de la politique de réduction des risques de catastrophe par les autorités nationales qui mettent en œuvre le Cadre d'action de Hyogo. Il analyse les progrès accomplis en matière de réduction des risques de catastrophe en Europe, conformément aux rapports soumis par les autorités nationales (ou les autres entités agréées au niveau national) et identifie les obstacles et les problèmes à surmonter.
- 14. Ce rapport s'appuie sur les trois Objectifs stratégiques et les cinq Priorités d'action du Cadre d'action de Hyogo et inclut l'identification des bonnes pratiques et des résultats obtenus, ainsi qu'une analyse des lacunes et des propositions de voies à suivre, par le biais d'un examen approfondi des expériences des pays ayant répondu.
- 15. Ces évaluations peuvent mettre au jour les lacunes au niveau de l'utilisation et des disponibilités des ressources et identifier les potentiels inexploités.
- 16. Les niveaux de progrès élaborés par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies pour l'outil HFA Monitor, appliqués aux cinq Priorités du Cadre d'action de Hyogo, permettent une auto-évaluation de la viabilité des politiques, des programmes et des initiatives pour atteindre les objectifs de réduction des risques énoncés. Ces niveaux de progrès sont les suivants:
 - a) Progrès mineurs avec rares signes d'action prospective pour développer des plans ou des politiques.
 - b) Progrès mais politique et/ou engagement institutionnel non systématique.
 - c) Engagement institutionnel pris mais résultats obtenus non exhaustifs et peu consistants.
 - d) Résultats considérables obtenus mais avec limitations des capacités et des ressources reconnue.
 - e) Résultats exhaustifs obtenus avec engagement et capacités durables à tous les niveaux.
- 17. Les aperçus des progrès accomplis concernant les questions transversales telles que l'égalité des sexes, la justice sociale et la gouvernance, sont mis en relief chaque fois qu'elles ont fait l'objet d'une mention dans les rapports nationaux ou les autres rapports.

⁸ Ce réseau comprend les Plates-formes nationales et acteurs suivants: le Comité Allemand pour la prévention des catastrophes (DKKV), l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN), la Plateforme nationale suisse « Dangers Naturels » (PLANAT) et la Plate-forme nationale de République tchèque. Le nom de ce réseau est susceptible d'être modifié.

Constats

- 18. Le rapport constate que de nombreux gouvernements et organisations ont reconnu le besoin de mettre en avant le caractère prioritaire de la réduction des risques de catastrophe et répondent directement aux attentes et instructions du Cadre d'action de Hyogo. Ce constat se voit corroboré en Europe par le fait que des Plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe ont été mises en place dans onze pays (Bulgarie, République tchèque, France, Allemagne, Hongrie, Italie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Espagne, Suède, Suisse) et cinq autres pays (Géorgie, Monaco, Norvège, Pologne et Turquie) sont sur le point de les instaurer. En outre, 34 pays ont établi des Centres de liaison officiels du Cadre d'action de Hyogo.
- 19. En ce qui concerne les indicateurs spécifiques de progrès, les rapports des pays indiquent que la grande majorité des pays ayant soumis des rapports ont obtenu un engagement institutionnel ou des résultats considérables dans le processus de garantie de la réduction des risques de catastrophe comme priorité nationale et locale, reposant sur une base institutionnelle de mise en œuvre solide, mais dont les capacités et ressources sont limitées.
- 20. Dans la plupart des pays, la réduction des risques de catastrophe est une question intersectorielle qui, par conséquent, n'est réglementée par aucune loi. À titre subsidiaire, les éléments de réduction des risques de catastrophe sont intégrés aux législations nationales de tous niveaux.
- 21. La grande majorité des pays enregistrent des résultats considérables ou exhaustifs en matière d'évaluation des risques, bien que la législation nationale définissant les responsabilités à tous les niveaux varie de manière significative.
- 22. Si des résultats considérables ont été obtenus en termes d'élaboration et de mise en place de systèmes de surveillance, d'archivage et de diffusion des données relatives aux aléas et aux vulnérabilités, il reste que les capacités et les ressources sont reconnues comme limitées. Le principal obstacle dans ce domaine est l'insuffisance de ressources financières. Ces systèmes sont coûteux, constituant ainsi un facteur de limitation.
- 23. L'approvisionnement de données reste souvent hétérogène en raison de la diversité des institutions participant au moyen de méthodes qui leurs sont propres, quand l'horizon de la normalisation des données et de l'amélioration de la coordination du partage des données reste largement ouvert.
- 24. Les rapports indiquent des résultats considérables ou exhaustifs en matière de développement d'une culture de la sécurité et de la résilience au moyen du recueil, du rassemblement et de la diffusion de connaissances et d'informations pertinentes concernant les aléas, les vulnérabilités et les capacités. Une importante quantité d'informations est disponible sur les sites Internet et les publications. Des outils et des bases de données en ligne ont été élaborés pour enregistrer les événements précédents, et les évaluations des dangers et des risques sont actuellement utilisées à tous les niveaux (du niveau national au niveau municipal). Ces événements sont analysés en détail et les résultats servent de base à l'adaptation des priorités d'action.

⁹ http://www.UNISDR.org/europe/eu-nplatform/np-guidelines.html

- 25. Cependant, la mesure dans laquelle les programmes d'enseignement, les supports de formation et les formations appropriées s'articulent autour des concepts et des pratiques de réduction des risques de catastrophe et de reconstruction varie considérablement selon les pays, portant ainsi à conclure qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.
- 26. Près de la moitié des pays ont instauré un engagement institutionnel quant à la façon dont la planification des développements sectoriels et les programmes permettent de faire face aux risques de catastrophe liés à l'évolution du contexte social, économique et environnemental et de l'aménagement du territoire, ainsi qu'à l'incidence des aléas associés aux événements géologiques, aux conditions climatiques, aux réserves en eau, à la variabilité du climat et au changement climatique. Toutefois, ce rapport met en évidence le fait que les résultats obtenus ne sont ni exhaustifs ni consistants. En outre, on constate une différence significative dans la manière dont les politiques et les plans de développement social sont mis en œuvre en vue de réduire la vulnérabilité des populations les plus à risque. La mise en œuvre semble varier en fonction du niveau de développement national.
- 27. Les responsables politiques, les autorités, les organisations et le grand public affichent une très bonne connaissance de l'environnement et du développement durable quand, en revanche, la connaissance et la sensibilité aux aléas naturels reste bien plus faible, en particulier au sein du grand public.
- 28. Les procédures d'évaluation des impacts des grands projets de développement en termes de risques de catastrophe ont été mises en place seulement en partie.
- 29. Les rapports indiquent que les mécanismes de préparation et les mesures d'amélioration des capacités aux niveaux national, régional et international ont été renforcées par rapport aux années précédentes, bien que le niveau d'intégration des perspectives de réduction des risques de catastrophe reste à ce jour mal défini.
- 30. L'assurance est considérée comme un outil important de constitution de réserves financières et de mécanismes de reconstruction. L'évaluation de l'accumulation des risques et la mise en place de réserves constituent les missions primordiales des compagnies et sociétés d'assurance. Cependant, de nombreux pays estiment qu'il reste beaucoup à faire dans ce secteur pour atteindre des niveaux satisfaisants.
- 31. Au niveau régional, les États membres de l'Union européenne adoptent, dans le cadre de leurs programmes et projets de coopération en matière de développement, une approche cohérente et complémentaire de réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux. Cette approche inclut la création de conditions fondamentales et l'amélioration des capacités nécessaires pour permettre aux différents niveaux de satisfaire à leurs engagements appropriés.
- 32. Toutefois, il ressort de ces rapports la nécessité de coopérer aux niveaux régional et international pour évaluer et surveiller les risques régionaux et transfrontaliers, échanger les informations normalisées et les données normalisées accessibles concernant les risques de catastrophe, les impacts et les pertes au niveau régional, et d'émettre des alertes rapides. Cette nécessité, outre les accords bilatéraux conclus entre les pays, a donné lieu à l'instauration de plusieurs organisations et réseaux régionaux en Europe, notamment la DPPI SEE, le RCC SEE, le CEUDIP et le CMEPC.

33. La majorité des pays signalent une amélioration de la coopération avec les pays voisins et une coopération régionale et transfrontalière relativement bien établie, avec des résultats considérables ou exhaustifs obtenus au cours des dernières années.

Conclusions

- 34. Si la reconnaissance générale de l'importance de la réduction des risques de catastrophe au niveau des politiques reste indiscutable, un problème de compréhension du concept subsiste lorsqu'il s'agit de questions spécifiques telles que la mise en œuvre de cadres juridiques et l'actualisation de la législation existante pour y intégrer les nouveaux concepts. La nature transversale de la réduction des risques de catastrophe rend la coordination nationale, comme à d'autres niveaux, problématique.
- 35. Les stratégies concrètes et actives de réduction des risques de catastrophe reposent sur différentes institutions, chacune disposant d'un cadre juridique propre, ce qui requiert l'instauration de stratégies sectorielles qu'il conviendra de mettre en œuvre et de coordonner de manière cohérente au niveau national. Dans ce contexte, le développement de Platesformes nationales permet une mise en application plus efficace de la réduction des risques de catastrophe bien que, malgré la reconnaissance et la priorité donnée à l'instauration et/ou au développement de Plates-formes nationales, il sera nécessaire pour les gouvernements de s'engager davantage afin de parvenir à ce résultat.
- 36. La façon dont les Plates-formes nationales sont reliées ou intégrées aux systèmes publics nationaux détermine leur influence sur les processus nationaux de prise de décision. Les Plates-formes nationales publiques dont le niveau de coordination est élevé ont une influence directe sur ces processus, tandis que les structures de la société civile se voient contraintes de centrer leurs efforts sur des activités de sensibilisation et de persuasion pour créer la dynamique nécessaire.
- 37. Fréquemment, les gouvernements confient aux Centres de liaison du Cadre d'action de Hyogo la tâche de simplifier l'instauration de Plates-formes nationales. Dans de nombreux cas, les Centres de liaison sont des organismes de protection civile dont la mission consiste habituellement à centrer leurs efforts sur la préparation et la réactivité. Comprendre la dimension plurisectorielle de la réduction des risques de catastrophe est indispensable pour procurer aux Centres de liaison du Cadre d'action de Hyogo les connaissances nécessaires pour garantir le bon développement des structures et des activités des Plates-formes nationales.
- 38. Les intérêts contradictoires des différents groupes et organisations, ainsi que la rareté des ressources financières au niveau local ou régional, font obstacle à certaines des mesures urgentes de réduction des risques. En outre, la migration rapide des populations des zones rurales aux zones urbaines et la concentration de celles-ci accroissent la vulnérabilité de certaines sociétés, tandis que les ressources disponibles suivent souvent des tendances différentes.

- 39. En raison des ressources limitées et de la faible priorité fréquemment donnée à la gestion des aléas naturels, les connaissances existantes sur les risques sont rarement utilisées au niveau local et l'analyse des risques, comme par exemple à l'aide de cartes des zones stables ou des zones inondables, bénéficie d'une visibilité restreinte dans les programmes municipaux. Parvenir au niveau approprié de sensibilisation aux aléas naturels et à la réduction des risques de catastrophe, en concurrence avec de nombreuses autres missions urgentes et importantes, constitue un défi de taille.
- 40. De surcroît, en dépit de la quantité d'informations disponibles sur la réduction des risques, il reste à promouvoir une communauté de compréhension et de connaissance des responsabilités, des probabilités et des possibilités auprès des acteurs potentiels.
- 41. L'amélioration de la sensibilisation des enfants scolarisés permettra, entre autres moyens, de simplifier la création de communautés résilientes face aux catastrophes. L'absence d'intégration du concept de réduction des risques de catastrophe dans les programmes d'enseignement est une lacune importante, et le faible rythme de progression dans l'intégration de ce message est particulièrement inquiétant.
- 42. Malgré la réduction de la vulnérabilité économique observée ces dernières années au sein de nombreux pays européens, les problèmes actuels restent dus à l'interdépendance souvent complexe des activités transfrontalières, en particulier dans le secteur de l'énergie. Les importants écarts de développement économique en Europe et dans les pays voisins risquent d'accentuer cette pression. Il est à noter que les considérations économiques passent souvent outre les paramètres de sûreté et de sécurité.
- 43. Sur le plan opérationnel, les principales contraintes infligées à l'efficacité de la préparation aux catastrophes sont la pénurie de capacités financières et techniques, notamment les systèmes de communication, et le besoin de personnel qualifié. Cette situation est fréquemment aggravée par le déclin du nombre de bénévoles, en raison des évolutions démographiques, dans les pays où les secteurs bénévoles sont importants.

Recommandations

44. Compte tenu des expériences rapportées par les acteurs nationaux, sous-régionaux et régionaux par l'intermédiaire de l'outil HFA Monitor, et des références à d'autres informations fournies par les partenaires de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies et de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et d'autres acteurs, le rapport émet les recommandations suivantes :

A. Niveau national

- i. La mise en œuvre des dispositions légales et des politiques nationales relatives à la réduction des risques de catastrophe en tant qu'approche interdisciplinaire doit être poursuivie plus avant.
- ii. Les politiques nationales de réduction et de gestion des risques de catastrophe doivent non seulement être en place mais également mises en œuvre de manière appropriée et suffisamment intégrées aux politiques sectorielles et aux plans de développement nationaux.

- iii. La coopération à tous les niveaux, horizontalement comme verticalement, et entre les programmes de recherche et les projets doit être encouragée davantage. Les relations entre la recherche naturelle, sociale et économique et les acteurs et institutions en matière de réduction des risques de catastrophe sont essentielles. Actuellement, la question du changement climatique est au centre d'un grand nombre d'activités, quand d'autres domaines requièrent un développement et une intégration à tous les secteurs.
- iv. Amélioration des capacités au niveau local: il est primordial de sensibiliser et de donner aux organisations locales et communautaires, aux groupes bénévoles et aux autres membres actifs de la société civile les moyens de participer aux prises de décision, à la planification et à la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe et d'améliorer la coordination verticale. La réalisation d'études et de rapports pour mettre en évidence l'impact économique de la réduction des risques de catastrophe au niveau municipal permettrait de mobiliser les groupes d'intérêt et les autres populations concernées pour exercer une pression sociale sur les gouvernements locaux.
- v. Afin d'exploiter le potentiel des Plates-formes nationales en Europe, il est important pour les gouvernements de développer leur appréciation et d'accroître leur soutien à la mise en place et à l'amélioration du fonctionnement des Plates-formes nationales. En outre, dans le cadre d'un réseau de Plates-formes nationales, les initiatives et les échanges doivent être consolidés de manière à simplifier la mise en place d'une plate-forme régionale de réduction des risques de catastrophe afin de stimuler davantage les débats politiques de haut niveau.
- vi. L'amélioration de l'accès aux informations concernant les mesures de réduction et d'évaluation des risques de catastrophe et la mise en œuvre de méthodes scientifiques et de pratiques de mise en relation des recherches interdisciplinaires sont essentielles à la progression du développement.
- vii. Le secteur privé doit être encouragé à mettre en pratique et participer à la réduction des risques et à renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé.
- viii. Il est indispensable d'améliorer la coordination des flux d'information contenus dans les alertes concernant les catastrophes et circulant au sein des différents ministères et agences gouvernementales au niveau national, et de produire des efforts supplémentaires pour clarifier les termes et les définitions, les fonctions et les responsabilités y afférents. Les systèmes d'archivage peuvent également servir de plate-forme appropriée au partage de documents relatifs aux catastrophes (enseignements tirés). Ils pourront faire office de portails de connaissances incluant une panoplie complète de supports de formation, et devenir un guichet unique accessible aux utilisateurs issus d'institutions universitaires, de sphères professionnelles et du secteur privé.
 - ix. Une accentuation de la promotion des thèmes liés aux risques de catastrophe est nécessaire sur le plan de l'enseignement scolaire. Il convient d'opérer une actualisation des programmes existants pour y intégrer les nouveaux développements, comme par exemple le changement climatique.

x. Une mise à niveau des systèmes de gestion d'urgence avec les systèmes d'information intégrés, et l'analyse des données géographiques doivent être promues auprès des gouvernements locaux, malgré l'insuffisance des ressources financières et la pénurie d'experts fréquemment observées au niveau local.

B. Niveau régional

- i. Dans le cadre des ententes sous-régionales et régionales, les partenaires doivent encourager tous les calendriers politiques à donner la priorité à la réduction des risques de catastrophe.
- ii. Les programmes et projets de coopération en matière de développement mis en place à l'étranger sont toujours principalement financés par l'aide d'urgence, ce qui ne suffit pas à financer l'intégration exhaustive de la réduction des risques de catastrophe. Par conséquent, l'inclusion de fonds indépendants pour la réduction des risques de catastrophe au sein des projets de coopération technique constituerait une avancée majeure.
- iii. La normalisation du recueil et de l'utilisation des données est un facteur important et doit être encouragée à tous les niveaux, comme doit l'être l'amélioration des approches d'analyse des risques multiples (y compris les analyses coût-avantage) par le biais d'une amélioration des recherches à tous les niveaux. Les risques de changement climatique doivent être intégrés aux analyses des risques.
- iv. L'intégration continue de la réduction des risques de catastrophe aux stratégies des différents secteurs aux niveaux national et international, et en particulier dans les pays en voie de développement bénéficiant du soutien de donateurs internationaux, est essentielle. Il serait utile de mettre en place des mécanismes et des réglementations d'aide publique, notamment une politique relative à l'assurance, afin de faciliter les délocalisations vers des zones plus sûres. Des normes supplémentaires en réduction des risques de catastrophe doivent être considérées en cas de rétablissement.